ACADÉMIE DE NICE
Liberté Égalité Fraternité

LYCÉE ALFRED HUTINEL

PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCELEMENT

pHARe

ALERTE SITUATION PRESUMEE AU RELAIS NAH : CPE Mme BRIET

*Personnels de l'établissement : professeurs, AED, AS, PSY, … : **transmission d'un rapport incident***

Parent, élève, élève ambassadeur, témoin, Rectorat, partenaire extérieur

⇩

ANALYSE ET EVALUATION DE LA SITUATION PAR LES MEMBRES DE L'EQUIPE RESSOURCE

⇩

DECISION Chef d'établissement

⇙ ⇩ ⇘

NIVEAU 1

⇩

Entretien(s) avec la cible

Entretien(s) avec le(s) élève(s) impliqué(s)

Traitement de la situation en associant psychologue, infirmière, assistant social, professeur principal

Information :
Prof. Princ.
Parents cible
Pôle médico social

NIVEAU 2

⇩

Entretiens cible
Personnel relais
NAH : CPE
Fiches entretien

Entretiens intimidateurs
Equipe ressource
Fiches entretien

⇄

Concertation
Equipe ressource

⇩

Information au CE par le relais NAH : CPE

⇩

Problématique résolue
Suivi et veille de la cible

Problématique non résolue

Méthode de la préoccupation partagée
Temporalité : max 15 jours

NIVEAU 3

⇩

Entretien avec la victime
Personnel relais
NAH : CPE

Entretien avec le(s) auteur(s)

⇩

Protection de la victime
Mesure conservatoire éventuelle = éloignement du ou des auteurs
Aides médicales, psycho, sociales
Chef d'établiss

Information des familles de la victime et du (des) auteur(s)
Personnels relais
NAH : CPE
Chef d'établiss.

⇩

Signalement -> Faits établissements
Procédure disciplinaire

1

Un mal-être est exprimé ou observé chez la victime. Des signaux faibles sont identifiés dans l'établissement, par les adultes, les autres élèves et/ou à la maison par la famille.
Un ou deux faits sont repérés par les adultes de l'établissement ou par des élèves (délégués de classe, ambassadeurs, élus au CVL ou autres élèves).
La caractérisation du harcèlement n'est pas assurée.

2

Les faits sont révélés par la victime, sa famille ou des élèves. La situation est repérée par un adulte de l'EPLE.
Des faits multiples, répétés, de nature différente, sont observés dans l'établissement, en proximité et/ou sur les réseaux sociaux depuis quelques semaines. La caractérisation du harcèlement est possible.

3

Les faits sont révélés par la victime, sa famille ou des élèves. La situation est repérée par un adulte de l'EPLE.
Les faits répétés de nature différente, situés à différents temps et espaces (dont cyber espace) sont avérés. Ils durent depuis plusieurs mois, voire plusieurs années et se traduisent par des actes graves, répétés mettant en danger la victime.
La caractérisation du harcèlement est établie.
La victime est en grande souffrance physique, psychologique, des absences sont observées, une phobie scolaire apparait, les résultats scolaires se sont effondrés. La victime a des conduites à risque.